

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous Préfecture  
Le 31.10.24  
Et publication ou notification  
Du 01.11.24  
La Maire.

Nombre conseillers :	27
En exercice :	27
Présents :	14
Votants :	20

N° DEL 2024\_08\_112\_21

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2024**

**Objet : DOMAINE PUBLIC**

**Dénomination des noms des voies desservant le lotissement de "La Vallée Sud"**

**Présents :**

Bernard JOBERT	Brigitte RINAUDO PINEAU
Yves NONJARRET	Marie-Paule MAUDUIT
Stéphanie MECHIN	Jacques BUTTARD
Jean-Michel VIGNAT	Thierry DOMENACH
Robert DALMASSO	Laurence GIORGINI
Michèle CAPDEVIELLE	Julie HIVERT
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL

**Pouvoirs :**

René CARANDANTE donne procuration à Bernard JOBERT  
Catherine HURAUT donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU  
Pierre MONETON donne procuration à Julie HIVERT  
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI  
Adama LACLAVÉRIE donne procuration à Yves NONJARRET  
Roger OLIVIER donne procuration à Bernard BRUNEL

**Absents excusés :**

Linda TRIBET  
Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Chloé DE BROUWER  
Michaël REBOTIER  
Marie-Françoise CASADEI  
Catherine BRUNETTO

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Yves NONJARRET

=====  
Monsieur Bernard JOBERT expose à l'Assemblée Délibérante :

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les rues et places publiques.

De même, il indique qu'il tient de ses pouvoirs de police généraux le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies y compris privées et ouvertes à la circulation.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-28,

**Vu** l'article 169 de la Loi 3DS, reconnaissant pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le conseil municipal est en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation.

**Considérant** que La Vallée Sud, domaine privé, se compose de voies privées ouvertes à la circulation :

Point Origine	Point Extrémité
Bd des Cyprès	Impasse / Parcelle BO 93
Chemin aux Fées	Impasse / Parcelle BP 135
Bd des Cyprès	Impasse Parcelle BO 68
Bd des Cyprès	Route de Ramatuelle
Chemin des Roseaux	Impasse / Parcelle BO 54
Bd des Cyprès	Rue Sarrazine
Chemin des Cèdres	Impasse / Parcelle
Bd des Cyprès	Impasse / Parcelle BP 103
Rue Sarrazine	Impasse / Parcelle BO 13

**Considérant** qu'il convient de dénommer ces voies pour faciliter le repérage, le travail des préposés et la nécessité d'accès des secours et autres services publics ;

Libellé Voie	Point Origine	Point Extrémité
<b>Chemin des Cèdres</b>	Bd des Cyprès	Impasse / Parcelle BO 93
<b>Chemin de la Chèvre d'Or</b>	Chemin aux Fées	Impasse / Parcelle BP 135
<b>Impasse des Cyprès</b>	Bd des Cyprès	Impasse Parcelle BO 68
<b>Boulevard des Cyprès</b>	Bd des Cyprès	Route de Ramatuelle
<b>Chemin des Ecureuils</b>	Chemin des Roseaux	Impasse / Parcelle BO 54
<b>Chemin aux Fées</b>	Bd des Cyprès	Rue Sarrazine
<b>Chemin des Roseaux</b>	Chemin des Cèdres	Impasse / Parcelle
<b>Rue Sarrazine</b>	Bd des Cyprès	Impasse / Parcelle BP 103
<b>Chemin du Vieux Pressoir</b>	Rue Sarrazine	Impasse / Parcelle BO 13

**Il est proposé à l'Assemblée délibérante :**

- **D'approuver** le choix des noms de voies desservant le lotissement La Vallée Sud.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

à l'unanimité

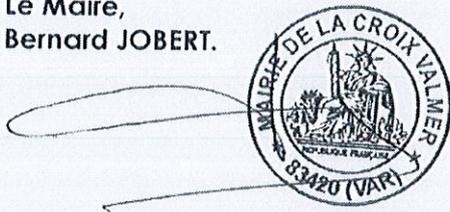
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,  
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,  
Monsieur Yves NONJARRET**

**Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,**

**04 NOV. 2024**

**Le Maire**